

Extrait du procès-verbal

Séance du : 15 mars 2021
Présidente : Mme Chiara MONTECCHIO
Rapport sur : préavis N° 237/2021
Rapporteur : Mme Monique CHEVALLAY-PIGUET

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le préavis N° 237/2021 concernant la modification du droit de superficie (DDP) octroyé à la Fondation du Midi sur la parcelle No 2448 pour la construction d'un EMS,
ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

d'accepter la modification du DDP octroyé sur la parcelle No 2448 le 16 mars 2015, en faveur de la Fondation du Midi, concernant les points suivants :

- le retour des constructions à l'échéance du droit se fera en échange du versement par la Ville de Nyon d'une indemnité déterminée à dire d'expert ;
- le chemin des Tines est retiré de l'assiette du droit de superficie, qui grève dorénavant une surface de 2'982 m² au lieu de l'entier de la parcelle (3'640 m²). En contrepartie, la redevance annuelle prévue passe de CHF 16.-/m² (CHF 58'240.-) à CHF 19,60.-/m² (CHF 58'447.20).

Les conclusions du préavis sont acceptées à une large majorité et 1 abstention.

Pour extrait conforme levé le 16 mars 2021.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

La Présidente :



La Secrétaire :